



Magny les Hameaux, le 3 juin 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétariat général

Tél : 01.39.44.71.11

Mail : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 9 JUIN 2026 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 14 avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation d'un représentant suppléant à la Commission locale d'information des installations nucléaires (CLI) du plateau de Saclay
- Création des Comités consultatifs
- Droit à la formation des Conseillers municipaux
- Indemnisation des frais d'aide à la personne des membres du Conseil Municipal
- Modification de l'article 7 des statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Rémunération des intervenants occasionnels – Modification du taux de vacation
- Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- Recrutement d'un saisonnier pour l'accueil du Centre social (été 2026)
- Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail – modalités de vote
- Convention d'objectifs entre la Commune de Magny-les-Hameaux et le CLOS pour l'année 2026

FINANCES

- Pacte financier 2022-2026- Demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines

ENFANCE

- Création d'une tarification des mini-camps estivaux 6-11 ans

JEUNESSE ET CIOYENNETÉ

- Suppression de l'adhésion annuelle à Cap Ados

URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Dénomination de la salle du Conseil municipal Jacques Lolloz
- Extension et végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry – Autorisation donnée au Maire de signer l'acte authentique

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse hoteldeville@magny-les-hameaux.fr, au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Pierre-Louis BRIÈRE

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.